

PROTECT-IT®

Poudre insecticide prête à utiliser

Pour la lutte antiparasitaire dans le grain stocké, les entrepôts et les usines de traitement

UTILISATION COMMERCIALE ET AGRICOLE
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT

GARANTIE

Oxyde de Silicium,, (présente sous forme de terre à diatomées, 100%).....74 %
Aérogel de Silice..... 10 %

N° D'ENREGISTREMENT : 24259 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET 5,0 kg (peut solidifier)

Hedley Technologies Ltd.
2476 Argentia Rd, bureau 402
Mississauga (Ontario) Canada
L5N 6M1
1 888 476-4473
www.hedleytech.com
Brevet 2,149,164
51-CAN

MODE D'EMPLOI

SÉCURITÉ ET MODE D'ACTION

La diatomite est formée des squelettes minéralisés d'innombrables algues unicellulaires appelées diatomées. Elle est extrêmement stable, ne produit aucun résidu chimique toxique et ne réagit pas avec d'autres substances dans l'environnement. La substance active de la diatomite est le dioxyde de silicium amorphe, qui est homologué comme additif alimentaire et entre dans la fabrication de nombreux produits commerciaux. Protect-It^{MD} absorbe la couche lipidique de l'épiderme de l'insecte. Lorsque cette couche protectrice est attaquée, l'insecte ne peut plus retenir l'humidité et il meurt de déshydratation. Les conditions optimales d'efficacité du produit sont une faible teneur en eau du grain et une humidité relative réduite de l'air ambiant.

Protect-It^{MD} est approuvé pour l'application sur les produits stockés suivants : céréales fourragères, graines, blé, orge, sarrasin, maïs, avoine, seigle, lin, pois, soya et sorgho.

Après le stockage, le grain peut servir aux fins prévues sans qu'il soit nécessaire d'enlever Protect-It^{MD}.

Protect-It^{MD} est approuvé pour l'utilisation contre les insectes qui s'attaquent aux produits entreposés suivants : cucujide roux, charançon du riz, calandre des grains, pyrale indienne de la farine, pyrale méditerranéenne de la farine, alucite des grains, tribolium et tribolium rouge de la farine.

Protect-It^{MD} peut être appliqué dans les contenants vides secs servant au transport et au stockage du blé, comme les greniers, silos élévateurs, installations de transformation des aliments et/ou traitement des aliments de bétail, wagons ferroviaires, navires, camions, remorques, ainsi que les cannettes, barils et emballages appropriés. Le contenant doit demeurer vide d'une à deux semaines. Pour une efficacité maximale, l'humidité relative doit demeurer inférieure à 55 % et la température doit être supérieure à 15 °C.

Traitement général ou localisé, application dans les fissures et les crevasses : Protect-It^{MD} peut être appliqué sous forme de poudre ou de bouillie. Protect-It^{MD} sous forme poudreuse est très efficace dans les structures sèches et vides. On peut utiliser une poudreuse pour souffler Protect-It^{MD} dans les crevasses et les fissures de la structure ou du contenant. Pour le traitement de surfaces unies, les traitements localisés ou les applications extérieures, Protect-It^{MD} peut être appliqué soit sous forme de poudre avec des résidus d'environ 5 g/m², soit sous forme de bouillie avec des résidus d'environ 7 g/m². Les surfaces unies comprennent les murs et les planchers, le traitement localisé représente une aire de moins de 1,5 à 2,0 m². Pour utiliser sous forme de bouillie, mélanger soigneusement 1,4 kg de Protect-It^{MD} à 10 litres d'eau. Utiliser la solution obtenue à raison de 0,5 litres par superficie de 10 m² (ou 5 litres par 100 m²), afin qu'il n'y ait pas plus de 7 g de résidus de produit par mètre carré de surface. Sur des surfaces verticales, Protect-It^{MD} peut être pulvérisé de manière à obtenir une concentration d'environ 7 g/m² de résidus.

Traitement du grain stocké : Protect-It^{MD} peut être utilisé à toutes les étapes de la préparation ou du transport du grain, après le séchage et le nettoyage, mais avant le stockage. Il faut appliquer le produit en poudre sur l'ensemble du grain. La poudre devrait être mélangée soigneusement au grain qui sera stocké. On peut appliquer Protect-It^{MD} sur le grain au moment où il entre dans le système d'alimentaire à tarière ou à bande porteuse pendant le transfert aux installations de stockage ou dans les contenants de transport.

Dénrée	Quantité de Protect-It par tonne métrique(g/tonne)	
	Cucujide roux	Autres insectes répertoriés
Blé	100	500
Orge	150	500

Avoine, sarrasin, seigle, lin, soya	500	500
Céréales fourragères, graines, maïs, sorgho	1000	1000

Pour contrôler les stades accessibles de la pyrale indienne de la farine, de la pyrale méditerranéenne de la farine et de l'alucite des grains: Appliquer une concentration de 500 g/ 100 m² du produit à la surface des grains stockés. Appliquer à intervalles d'un mois avec la première apparition des pyrales et continuer jusqu'au début de l'automne. En cas d'infestation grave, racler avec un râteau avant d'épandre et appliquer une seconde fois dans les deux semaines qui suivent.

Ce produit a une incidence sur le poids spécifique et sur la fluence du blé (voir le tableau ci-dessous). Il incombe au propriétaire du grain de veiller à ce l'utilisation de Protect-It^{MD} ne réduise pas la qualité du grain en raison d'une perte de poids spécifique.

Réduction du poids spécifique moyenne (kg/hl) pour trois denrées
Taux d'application de 0,1; 0,15 et 0,5 kg par tonne de grain (100, 150 et 500 ppm)

Denrée	Méthode d'application	Réduction du poids spécifique (kg/hl)		
		100 ppm	150 ppm	500 ppm
Blé de force de printemps rouge (3 % d'impuretés)	sèche	3,4		5,3
Blé dur (nettoyage commercial)	sèche	3,0		5,2
Orge (1,5 % d'impuretés)	sèche		8,6	

Selon les règlements qui régissent le grain, la détection visuelle de Protect-It^{MD} sur le grain se traduira par un déclassement au statut d'échantillon en raison de la présence de matières étrangères. Dans des circonstances normales, Protect-It^{MD} n'est pas visible sur le grain à des teneurs maximales de 400 ppm.

La Commission canadienne des grains recommande que le blé ne contienne pas plus de 100 ppm de Protect-It^{MD}. Le blé contenant plus de 100 ppm de diatomite peut être mélangé avec du blé non-traité. Étant donné que le processus de déshydratation s'effectue lentement, le blé traité ne doit pas être mélangé avec du blé non-traité durant les 4 premières semaines suivant du traitement avec Protect-It^{MD}.

À utiliser dans les installations de transformation des aliments et/ou de traitement des aliments de bétail :

Appliquer seulement lorsque l'usine n'est pas en opération. Couvrir ou enlever tout l'équipement de transformation des aliments, matériel d'emballage et ustensiles avant

l'application. Nettoyer toutes les surfaces que peuvent entrer en contact avec les aliments et rincer avec de l'eau potable avant la réutilisation.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter tout contact du produit avec les yeux. Prévoir une ventilation adéquate et éviter d'inhaler la poudre. Peut irriter et endolorir la gorge et le nez dans les cas d'exposition extrême. Peut provoquer la congestion des voies respiratoires. Non dangereux si ingéré. Il est recommandé de porter un respirateur antipoussière approprié (p. ex., modèle TC-21C-132 approuvé par NIOSH/MSHA) et des lunettes de sécurité pendant l'application de Protect-it^{MD} et là où il y a beaucoup de poussière.

PREMIERS SOINS : En cas d'irritation des yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter les symptômes.

ÉLIMINATION : Vider le contenu au complet dans l'épandeur. Ne pas réutiliser le contenant. Suivre les règlements provinciaux en matière de nettoyage supplémentaire avant de le jeter. Faire en sorte que le contenant ne soit plus réutilisable. Disposer du contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour plus de renseignements sur l'élimination des produits non-désirés, inutilisés, communiquer avec l'agence de réglementation provinciale ou le fabricant, en cas de déversement et pour le nettoyage des renversement. **ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit frais et sec.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasite ne doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))